

# ASTP : LA SCÈNE INDÉPENDANTE NE SOUTIENDRA PAS UNE RÉFORME QUI PERPÉTUE LES INÉGALITÉS AU SEIN DE LA FILIÈRE THÉÂTRALE

À l'heure où la filière théâtrale réclame une réforme juste et ambitieuse, le projet présenté par l'ASTP (Association pour le Soutien du Théâtre Privé) ne répond pas aux enjeux.

Malgré quelques avancées obtenues de haute lutte (répartition obligatoire du droit à reversement de la taxe entre coproducteurs au prorata de leurs apports, accueil de l'ensemble de la filière au sein de l'ASTP via le système de l'affiliation, réduction du cumul des aides par un même théâtre ou producteur), **l'essentiel demeure inchangé : La redistribution proposée demeure largement concentrée sur une quarantaine de théâtres parisiens, qui absorberaient près de 75 % des aides**, ne laissant qu'à peine 25 % aux 1000 producteurs sans lieu et aux théâtres d'accueil.

Concernant l'affiliation, si la plupart des entreprises relevant du champ de l'ASTP pourront s'y affilier, **seul un petit nombre d'entre elles pourra bénéficier des aides en raison de critères bien trop exclusifs**. Un **déséquilibre structurel** qui reproduit exactement les inégalités que cette réforme devait résoudre.

Nous refusons un système qui **continue de privilégier les acteurs déjà les mieux dotés**, au détriment de la majorité des créateurs, compagnies et producteurs qui constituent la vitalité du théâtre indépendant.

Le rapport de l'IGAC (Inspection Générale des Affaires Culturelles) l'avait pourtant établi en 2024\* : le modèle actuel exclut une grande part du secteur et freine sa diversité.

Dans le cadre de cette réforme, la Scène Indépendante demande :

- **d'inscrire le caractère automatique et systématique du droit à reversement pour l'ensemble des producteurs et/ou coproducteurs d'un même spectacle,**
- **d'inclure les compagnies** qui représentent une très large part de la filière théâtrale et **contribuent à la taxe sur les spectacles perçue par l'ASTP**,
- **de revoir les plafonds dédiés à chaque type de bénéficiaires** (théâtres producteurs, producteurs sans lieu et théâtres d'accueil) afin de ne pas reproduire les déséquilibres du système précédent.

La Scène Indépendante conteste la réforme et appelle à poursuivre les discussions sous l'égide du ministère de la Culture et la Ville de Paris afin de construire une réforme équitable, représentative, pensée pour l'ensemble de la filière, et non pour une minorité.

Parce que le théâtre ne se résume pas à ceux qui possèdent, mais à celles et ceux qui créent, produisent, accueillent, inventent et renouvellent.

\* CP LSI 24/06/2024 La Scène Indépendante se félicite du rapport de l'inspection de l'IGAC sur le système d'aide de l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé [https://www.lasceneindependante.org//ftp/CP\\_reaction\\_LSI\\_rapport\\_IGAC-ASTP\\_2024-06-24.pdf](https://www.lasceneindependante.org//ftp/CP_reaction_LSI_rapport_IGAC-ASTP_2024-06-24.pdf)

Suite au dernier Conseil Professionnel de l'ASTP (Association pour le Soutien du Théâtre Privé) du 2 décembre et dans la perspective du vote de la réforme des dispositifs d'aides par le Conseil d'Administration le 16 décembre